

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 03 novembre 2016

Lieu : salle polyvalente de Monceaux

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. COULLARÉ remercie les participants et ouvre la séance :

Etablissement	Représentant(e)	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Représenté(e) par/Pouvoir à
Région Hauts-de-France	Mme Anne-Sophie FONTAINE		X	
Conseil Départemental de l'Oise	M. Jean DESESSART		X	
Commune de Compiègne	M. Philippe MARINI		X	
Commune de Pierrefonds	Mme. Michèle BOURBIER	X		
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	M. Bruno LEDRAPPIER	X		
Syndicat Mixte des Marais de Sacy	M. Raoul CUGNIERE	X		
EPTB Oise-Aisne	M. Christophe DIETRICH		X	
Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	Mme Arielle FRANCOIS		X	
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Éric BERTRAND	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Jean-Noël GUESNIER	X		
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Didier LEDENT	X		
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Hubert DOISY	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Jean-Pierre VRANCKEN	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Daniel FORGET		X	
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	M. Stanislas BARTHÉLÉMY	X		
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	Mme. Françoise COUBARD	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Alain COULLARÉ	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Michel BABOEUF			M. Alain COULLARÉ
Chambre d'Agriculture de l'Oise	M. Christophe THIEBAUT	X		
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)	Mme Nadège CHAMBON	X		
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)	M. Christian DELANEF	X		
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)	M. Claude BLONDEL		X	
Lyonnaise des Eaux	M. Franck BERNET	X		
SAUR	M. Laurent FELIX		X	
Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)	M. Guillaume MARÉCHAL		X	
Université Technologique de	Mme. Nassima VOYNEAU		X	

Compiègne (UTC)				
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Mme Morgane WARAU	X		
Association Compiègne Ecologie	M. Frédéric PYSSON		X	
Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	M. Jean-François CARENCO		X	
Le Préfet de l'Oise ou son représentant	M. Dominique De PAOLI		X	
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant	Mme. Marie-Anne BERNE	X		
Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant	Mme Isabelle DOMERGUE	X		
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	M. Jean-Paul VORBECK	X		
Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	M. Benjamin VIN		X	
Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant	M. Josué FORBAN		X	
Le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant	M. Eric DEROZIER	X		
Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	M. Nicolas HILT		X	
Total membres présents ou représentés		21		

Suite à l'appel, 21 membres sont présents ou représentés pour un total de 38. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 29 juin 2016**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- **Prise en compte du changement climatique sur le bassin Seine-Normandie**

Mme BERNE rappelle les éléments de connaissance liés au changement climatique. Afin d'anticiper ses conséquences sur le bassin Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie élabore un plan d'adaptation au changement climatique. Ce plan vise à mettre en place une déclinaison territoriale adaptée au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), et de préciser les éléments de stratégie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021. De ce fait, cette thématique transversale devra être prise en compte dans le cadre de l'étude de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

M. THIEBAUT s'interroge sur le lien direct entre le changement climatique et le manque d'eau.

Mme BERNE précise que ce constat s'explique par l'augmentation des températures couplée à une baisse de la pluviométrie. Mme BERNE mentionne également la thèse de G. Dayon relative à l'évolution des débits saisonniers en France vers 2100 définie à partir du scénario d'émission tendanciel (croissance continue des concentrations en gaz à effet de serre).

M. THIEBAUT demande si les études menées sur le changement climatique prennent en compte l'évolution de la démographie. Il précise qu'il s'agit d'un facteur essentiel pour expliquer le réchauffement climatique.

M. VORBECK précise que les épisodes extrêmes seront également plus nombreux. Ainsi, il convient d'engager rapidement des réflexions liées à la gestion des eaux de pluie (stockage, réutilisation, ...).

M. BARTHÉLÉMY rejoint l'analyse de M. VORBECK et souhaite que les discussions sur le stockage d'eau sur le territoire soient relancées. Il indique que la solution de stockage avait été écartée de l'étude de modélisation de la nappe de la Craie en 2011.

- **Révision du SAGE Oise-Aronde : Présentation des résultats de la phase 1**

Mme AMOROSO rappelle que la première étape de la révision consiste à actualiser l'état des lieux et le diagnostic du territoire. Cette étape est décisive car elle permet d'aboutir à une vision factuelle du territoire et de mettre en évidence les liens de causes à effets. Dans ce contexte, deux sessions de commissions thématiques se sont tenues le 18 et 19 mai 2016 et le 08 et 09 septembre 2016. À partir des données collectées et suite aux commissions, une 1^{ière} version du rapport d'état des lieux-diagnostic a été envoyée aux acteurs du territoire. 11 structures ont transmis leurs remarques au SMOA. Le 20 octobre 2016, une nouvelle version a été présentée aux membres du Comité de Pilotage pour validation. Mme AMOROSO présente aux membres de la CLE les éléments de synthèse du rapport d'état des lieux – diagnostic du SAGE révisé.

Mme HERNANDEZ expose à la CLE la remarque du ROSO sur le rapport d'état des lieux / diagnostic. La remarque porte sur l'état qualitatif de la Payelle : *« Après une lecture assidue de la version finale, je n'aurais qu'une remarque sur une seule ambiguïté en ce qui concerne le libellé ou plus exactement les tableaux des pages 69/230, 75/230 et 76/230. En effet dans le tableau page 69, la Payelle apparaît en état écologique moyen en 2015 alors que l'état est pire qu'en 2013 au moment précis des commissions. Pour le ROSO, cet état est au minimum médiocre, puisqu'il n'y a pas d'autre qualificatif. Je suis disponible pour une visite sur le terrain pour ceux qui pourraient avoir des doutes. Comment peut-on être moyen écologiquement avec une qualité physico-chimique mauvaise (page 75) et des paramètres IBGN mauvais (page 76), et tout ce qui a été dit sur cet affluent de l'Aronde lors des commissions... »*

Mme HERNANDEZ précise que l'état écologique « moyen » en 2015 indiqué dans le rapport provient de l'état des lieux du SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 ». Cet état a été évalué à partir des données qualité relevées de 2011 à 2013 sur le cours d'eau. Une modélisation a ensuite été réalisée pour définir l'état écologique de la Payelle en 2015. Il s'agit ainsi d'un état théorique et non avéré. Par ailleurs, l'analyse menée dans le cadre de la révision du SAGE ainsi que les résultats de suivi de 2015 confirment un état qualitatif préoccupant pour la Payelle. Ce ru présente la qualité écologique la plus dégradée du bassin Oise-Aronde. Ainsi, ce constat d'état médiocre avancé par le ROSO, est partagé par la CLE dans le cadre de la révision du SAGE. Cette remarque n'appelle pas de modification de l'état des lieux / diagnostic.

M. BARTHÉLÉMY souhaite que la carte de synthèse du risque d'inondation soit ajustée afin d'intégrer la commune de Pontpoint. Cette dernière est intégrée dans le périmètre du site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie.

M. DELANEF s'interroge sur la prise en compte des polluants émergents et des micropolluants dans le cadre du suivi qualité des cours d'eau.

Mme BERNE indique que, pour le moment, les micropolluants ne sont pas recherchés au niveau des stations de suivi de la qualité des cours d'eau.

M. VORBECK précise que des recherches sont en cours sur cette problématique à l'échelle nationale. Ainsi, il est essentiel de poursuivre la démarche d'amélioration des connaissances sur ces polluants émergents afin de caractériser les principales molécules et leurs toxicités.

M. BERNET rappelle que le suivi des micropolluants se met progressivement en place depuis 5 ans au niveau des stations d'épuration de capacité nominale importante. Les premiers résultats d'analyse montrent la présence de substances émergentes à l'état de trace.

Mme AMOROSO précise que le SAGE Oise-Aronde révisé pourra porter une attention particulière au niveau des substances émergentes et encourager l'acquisition de connaissances.

M. THIEBAUT précise qu'il ne partage pas les enjeux et objectifs identifiés lors des commissions thématiques, notamment sur le volet « état quantitatif de la ressource en eau ». Il indique qu'il est prématuré de juger la gestion actuelle de la ressource en eau sur le territoire de l'Aronde alors que des mesures ont été mises en place uniquement depuis 2 ans. Par ailleurs, il rappelle que le maintien de l'activité de production de pommes de terre et légumes de plein champ est un enjeu économique de taille sur le territoire Oise-Aronde. La diminution des volumes de prélèvements pour l'irrigation ne doit pas rester la seule solution envisagée pour résoudre les problématiques quantitatives du territoire. Il souhaite que l'étude de révision du SAGE permette de prendre du recul sur les actions à mettre en place. Il demande que le SAGE révisé ne soit pas plus contraignant que le 1^{er} SAGE.

Mme HERNANDEZ rappelle que les enjeux et objectifs ne sont pas figés. Des temps d'échanges sont prévus dans la phase 2 de l'étude pour consolider ces éléments.

1. Validation du rapport d'état des lieux – diagnostic du SAGE révisé

M. COULLARÉ procède au vote sur le rapport d'état des lieux / diagnostic actualisé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme AMOROSO rappelle les enjeux et objectifs identifiés lors des commissions thématiques du 08 et 09 septembre 2016. Au total, 9 enjeux ont été identifiés et déclinés en 23 objectifs. Elle précise que ces éléments offrent un cadre de travail pour la suite de l'étude. Elle présente ensuite les objectifs de la phase 2 de la révision du SAGE Oise-Aronde : construction des scénarii et choix de la stratégie. Cette phase a pour but de déterminer précisément la stratégie à retenir sur le territoire pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic. La stratégie du SAGE révisé sera constituée d'un panel d'actions graduées par niveau d'ambition pour chaque enjeu et objectif. Cette étape permettra d'élaborer la feuille de route pour la rédaction des documents du SAGE. Elle indique que la phase 2 est essentielle pour la suite de l'étude.

Mme HERNANDEZ ajoute qu'une note introductive sera prochainement transmise aux membres de la CLE. Cette note détaillera les objectifs, la méthodologie et le calendrier prévisionnel de la phase 2. Elle précise que cette phase sera animée par différents temps de travail (COPIL, Commissions thématiques) afin d'aboutir à un consensus entre tous les acteurs.

- **Présentation de la Lettre d'Information du SAGE n°8**

Mme HERNANDEZ rappelle que, dans le cadre de la révision du SAGE Oise-Aronde, deux lettres d'information ont été transmises aux 89 communes du territoire. Cet outil de communication a pour vocation de présenter l'état d'avancement de l'étude de révision du SAGE à l'aide d'un langage non technique. Une nouvelle lettre d'information a été transmise aux élus du territoire. La « lettre d'information du SAGE n°8 » présente l'état d'avancement de l'étude et aborde les résultats de la phase 1 « Etat des lieux et diagnostic ».

- **Demande d'intégration de l'association des irrigants du bassin de l'Aronde à la CLE**

M. COULLARÉ indique que l'association des irrigants du bassin de l'Aronde sollicite un siège au sein du collège des usagers de la CLE. Il rappelle qu'une précédente demande avait été formulée en 2009. Cette dernière avait été refusée par les membres de la CLE. M. COULLARÉ précise son avis favorable relatif à cette demande.

Mme BERNE s'interroge sur l'évolution de la représentation de l'association des irrigants au sein de la CLE lorsque l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) sera opérationnel sur le territoire.

M. THIEBAUT précise qu'il s'agit actuellement d'une demande de l'association des irrigants. Un représentant de l'association sera élu en fonction de la décision de la CLE. Il rappelle que la Chambre d'Agriculture de l'Oise est candidate pour porter l'OUGC. Il ajoute que la Chambre d'Agriculture est représentée à la CLE par M. THIEBAUT.

Mme DOMERGUE ajoute qu'elle est favorable à l'intégration d'un représentant de l'association des irrigants compte tenu de l'importance et de la portée des décisions prises par la CLE.

M. COULLARÉ procède au vote. L'intégration d'un représentant de l'association des irrigants est validée à l'unanimité.

M. DESCHAMPS indique que, par équité au sein des trois collèges, l'intégration d'un nouveau membre dans le collège des usagers entraînera une modification de la composition du collège des élus. Afin d'anticiper la prise de compétence GEMA par le SMOA, M. DESCHAMPS propose qu'un représentant de la Communauté de Communes du Liancourtois – Vallée Dorée (CCLVD) intègre la CLE.

M. COULLARÉ rappelle que le bassin versant du ru de Rhône sera pris en compte dans le périmètre du SAGE révisé. Cette modification entraînera l'intégration des communes de Rieux, Angicourt et Verderonne. Il précise que les communes de Labruyère, Rosoy et Verderonne seront représentées par la CCLVD au sein du SMOA.

Cette proposition est validée par les membres de la CLE.

2. Installation d'un nouveau membre au collège des représentants des collectivités territoriales

La CLE approuve à l'unanimité l'installation d'un nouveau membre au collège des représentants des collectivités territoriales.

- **Questions diverses**

M. CUGNIERES rappelle que le volet « quantitatif » est au cœur des débats de la CLE depuis l'élaboration du 1^{er} SAGE. Il indique que l'absence d'étude approfondie liée au lien nappe / rivière est un facteur limitant pour l'atteinte d'un consensus entre la profession agricole et la CLE. Il propose de mettre en place un protocole de suivi piézométrique des forages agricoles (avant, pendant et après les périodes d'irrigation). Sur la base d'un croisement entre les débits de l'Aronde et la piézométrie de la nappe au sein des forages agricoles, il sera possible de visualiser les relations entre la nappe et l'Aronde (observation de tendances de vidange et de recharge).

M. DESCHAMPS prend note de cette proposition. Il rappelle que le tubage des puits artésiens mis en place sur les Marais de Sacy est une solution à étendre sur le territoire.

Il rappelle que l'étude de modélisation de la nappe de la Craie intègre les données piézométriques de l'ensemble des forages AEP du bassin de l'Aronde. Cette étude a mis en évidence un déficit d'information notamment au cœur du bassin. Il valide la nécessité de conforter le réseau de suivi quantitatif du territoire. À ce titre, le BRGM a équipé un puits communal au niveau de la commune d'Hémévillers. A l'heure actuelle, le BRGM procède au suivi de cet ouvrage. En fonction de la pertinence des données, le puits sera équipé de manière définitive. Le cas échéant, il sera nécessaire de réaliser un nouvel ouvrage et de l'équiper.

M. COULLARÉ remercie les participants et lève la séance.

Le 1^{er} Vice-président,



Alain COULLARÉ